

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202605-052

Du 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la polyvalente de Saint Genest de Beauzon, sous la présidence de Monsieur GILLES Philippe, Président.

Etaient présents : AUDIBERT Agnès, THIBON Jean-François, DELEUZE DALZON Chloé, DI VUOLO Michel, GILLES Philippe, BENEFICE TOURNIER Carole, PLANET Olivier, FLORY Eva, CARRASCO Georges, PANTOUSTIER Brigitte, AUZAS Vincent, DEMARIA Jean-François, DELMASURE Julien, CARON Denis, TROUILLAS Severine, BOISSIN Joël, ROCHEDIX Christiane, VALETTE Sarah, LARCHER Corinne, GUILLET Pascale, PISTORESI Jean-Marc, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, REY Françoise, D'HELFT Sabine, DUMAS Yoann, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie-Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, TALAGRAND Emma, JAMBOIS Gaston, TROUILLAS Alain, GOMEZ-ABASCAL Delphine, MAZILLE Didier, YVAIN Bertrand, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCLOUX Sébastien (pouvoir de Carole LASTELLA), SALEL Matthieu (pouvoir de AGNEL Rodolphe), PIOLAT Didier (pouvoir de Agnès AUDIBERT).

Ont participer sans pouvoir de vote : MARCY Régine, BOUTIERE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoir : 3

Date de la convocation 28 avril 2026

A été élu secrétaire : TALAGRAND Emma

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## **OBJET : SPL CEVENNES D'ARDECHE : DESIGNATIONS, DELEGATION POUR PRISES DE RESPONSABILITE ET PACTE D'ASSOCIES**

Les Communautés de Communes du Pays Beaume Drobie et Pays des Vans en Cévennes ont créé en 2016 la Société Publique Locale Cévennes d'Ardèche, et en sont tous deux actionnaires à hauteur de 50 %.

La Société Publique Locale est en charge, pour le compte des deux Communautés de Communes, par délégation, de la gestion de l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche, de la coordination de la stratégie pleine nature et de la gestion de Castanea pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

Pour son bon fonctionnement et vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants, il convient de désigner :

- Un représentant permanent de l'AG des actionnaires,
- 6 mandataires au conseil d'administration de la SPL.

Il convient également de déléguer à ces représentants des facultés de gestion et de prises de responsabilités au sein de la SPL.

En premier lieu, il est envisagé la conclusion, entre les deux Communautés de Communes, d'un pacte d'associés ayant notamment pour objet d'instaurer un principe de présidence tournante du Conseil d'administration de la SPL Cévennes d'Ardèche entre les deux Communautés de Communes actionnaires, selon une périodicité et des modalités à définir d'un commun accord.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à la majorité des présents (Abstention Michel DI VUOLO), décide de :

**Désigner** Philippe GILLES comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

**Désigner** comme mandataires représentants la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie au conseil d'administration de la société :

Gaston JAMBOIS St André Lachamp
Nadine PIERRARD TEYSSIER Rosières
Philippe GILLES Joyeuse
Emma TALAGRAND Sablières
Sarah VALETTE Lablachère
Chloé DELEUZE DALZON Chandolas

**Autoriser** Nadine PIERRARD TEYSSIER à se présenter à la présidence (et/ou à la vice-présidence) du conseil d'administration en son nom et pour son compte

**Autoriser** le Président du Conseil d'administration à percevoir, au titre de sa fonction au sein de la société, une rémunération maximum annuelle de 8 138,88 euros

**Approuver** le principe de la conclusion, entre les communautés de communes actionnaires de la SPL Cévennes d'Ardèche, d'un pacte d'associés ayant notamment pour objet d'instaurer une présidence tournante du Conseil d'administration de la SPL, dans le respect des statuts de cette dernière et de la réglementation applicable aux sociétés publiques locales.

**Autoriser** Philippe GILLES à l'effet de :

- engager et conduire, au nom et pour le compte de la Communauté de communes du Pays Beaume Drobie, toutes négociations utiles avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, seconde actionnaire de la SPL Cévennes d'Ardèche, et plus généralement avec toute personne concernée, en vue de la rédaction d'un projet de pacte d'associés ;
- participer à toute réunion de travail ou séance de négociation utile à cet objet ;
- recueillir et instruire toutes propositions, observations et contre-propositions de la seconde Communauté de communes actionnaire, et formuler toutes propositions et contre-propositions utiles dans l'intérêt de la Communauté de communes ;
- faire éventuellement appel, pour l'assister dans cette négociation et dans la rédaction du projet de pacte, aux services d'un conseil juridique et, le cas échéant, de tout autre expert dont l'intervention s'avérerait nécessaire, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 3000 euros hors taxes, les crédits correspondants étant prévus au budget de l'exercice en cours ;
- signer toute lettre de mission, convention d'honoraires ou document utile à l'exécution des présentes.

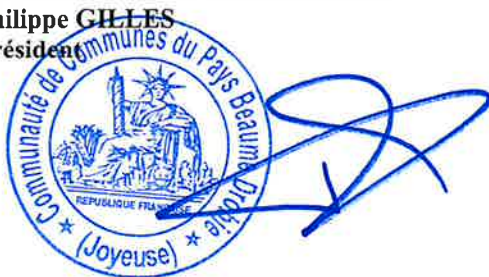
**Préciser** que l'autorisation ainsi conférée à Philippe GILLES est strictement limitée aux diligences de négociation et de préparation du projet de pacte, à l'exclusion expresse de tout engagement définitif emportant signature du pacte d'actionnaires, laquelle devra impérativement être précédée d'une nouvelle délibération du Conseil communautaire approuvant expressément les termes définitifs du projet de pacte d'associés et autorisant Philippe GILLES à signer ledit pacte au nom et pour le compte de la Communauté de communes.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe GILLES  
Président



Emma TALAGRAND  
Secrétaire de séance